

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	39 (1910)
Heft:	13
Rubrik:	Corps enseignant broyard

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

directions de votre dévoué inspecteur. En pédagogie, comme en morale, il est des choses qu'on ne saurait assez répéter, ressasser. L'enseignement de la grammaire est généralement mal compris, outre qu'il n'est pas poussé assez loin. On emploie des mots isolés, au lieu d'aborder, dès le début déjà, l'étude de la proposition. Dans le cours inférieur, notamment, on se contente de quelques notions plus ou moins vagues sur le nom, l'adjectif, et l'on oublie que le verbe est le terme par excellence, sans lequel on ne peut émettre un jugement. Faisons de la grammaire en action, c'est-à-dire d'une manière réelle, vivante : l'élève parle et agit en même temps. C'est ainsi qu'on étudiera les trois éléments de la proposition simple, d'une façon pratique, intuitive. Au degré moyen, on verra toutes les parties du discours, selon l'appendice grammatical du 2^{me} degré. Dans la division supérieure, on parcourra en entier les matières indiquées à la page 14 du programme général. Toutes les branches concourront à l'étude de l'orthographe. N'importe quel passage peut donner lieu à l'application d'une règle. Aux exemples tirés du livre suivront des exercices d'invention qui seront en même temps des exercices de rédaction. Si vous voulez arriver à une bonne discipline, continue M. Barbey, soyez bons mais fermes. Ne promettez que ce qui est réalisable et raisonnable ; soyez modérément exigeants, mais inébranlables et, surtout, restez calmes. L'égalité d'humeur est la qualité maîtresse de l'instituteur. Pour conclure, M. le Délégué de l'Instruction publique préconise le système préventif qui est l'idéal, car il habite l'enfant à la réflexion et développe le jugement et le raisonnement.

M. Frésey, instituteur à Magnedens, nous donne connaissance d'un excellent travail sur la *méthode de concentration*. M. Barbey trouve le rapport bien conçu. Il félicite les instituteurs de la Sarine d'avoir remis à l'étude cette importante question. Reste l'application : entre la théorie et la pratique, il y a un fossé qu'il s'agit de combler. M. Barbey s'en tiendra à la rédaction. « Varions nos exercices, dit-il, et que toutes les branches du programme soient mises à contribution, car toutes doivent se comprendre, s'enchaîner. Dans les corrections, nous ne recherchons souvent que les fautes d'orthographe et nous passons trop facilement sur les fautes de style. Nous ne cultivons pas assez le côté éducatif : habituons l'enfant à la sincérité et favorisons en lui cette expansion, cette naïveté qui est le propre de cet âge si intéressant. »

M. Pillonel, le régent-poète, nous déclame *les Hirondelles*, un morceau de son crû qui lui valut des applaudissements bien mérités.

La prière faite, nous nous rendons à la Tête-Noire, où nous est servi un délicieux menu. La partie récréative est dirigée par M. Bächler, instituteur à Villars et les chants par M. le professeur Galley. Aussi ce fut, pendant quelques instants, une suite ininterrompue de toasts, de chants et de productions humoristiques.

F. MARADAN.

CORPS ENSEIGNANT BROYARD

La conférence officielle du corps enseignant broyard a eu lieu le 24 mai, à Estavayer, sous la présidence de M. Louis Bonfils, inspecteur scolaire.

Les tractanda suivants étaient à l'ordre du jour : compte rendu des

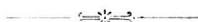
examens du printemps et des examens de gymnastique ; interprétation du programme pour 1910-1911, avec directions spéciales sur les soins à donner aux élèves peu doués ; tenue des registres scolaires et transmission des livrets-certificats ; organisation des courses scolaires ; directions relatives à l'inventaire du mobilier et des collections ; rapport sur les glanures pédagogiques recueillies par M. Chatton, instituteur à Forel ; lecture et discussion du travail de M. Marmy, instituteur à Léchelles, concernant les moyens à employer pour améliorer les notes des recrutables faibles ; collaboration au *Bulletin pédagogique* et participation à la réunion de Bulle.

Au banquet qui a suivi la séance de travail, M. Corboud, préfet, a fait un chaleureux plaidoyer en faveur des mutualités scolaires et des écoles ménagères.

Dans une seconde conférence, donnée par M. Sterroz, professeur, le 28 mai, les instituteurs ont reçu les directions nécessaires pour l'étude du programme de gymnastique publié par la Direction de l'Instruction publique. Séance très laborieuse qui fut reprise, l'après-midi, avec beaucoup d'entrain et de joyeuse humeur par le corps enseignant féminin.

Ces conférences, favorisées par un temps splendide, ont réussi de tous points.

Paul PERRIARD, *secrétaire*.



ÉCHOS DE LA PRESSE

L'examen des aptitudes physiques des recrues a reçu sa base légale par la nouvelle organisation militaire. De provisoire qu'était, depuis 1904, cet examen, il a acquis désormais, en vertu de l'art. 103 de la loi militaire, droit de cité dans la série des épreuves du recrutement.

Cet examen comprend les trois exercices suivants : 1^o Saut en longueur ; 2^o lever d'un haltère de dix-sept kilos ; 3^o course de vitesse (quatre-vingts mètres).

L'échelle d'appréciation est la suivante : Note 1 : saut de 3 m. 50 et plus ; lever de l'haltère, huit fois ; course de vitesse de quatre-vingts mètres en moins de douze secondes. — Note 2 : saut de 3 m. 45 ; lever d'haltère, 6 à 7 fois ; course, 12 à 13 secondes. — Note 3 : saut de 2 m. 50 à 2 m. 95 ; lever d'haltère, 4 à 5 fois ; course, 13,2 à 15 secondes. — Note 4 : saut de 2 m. à 2 m. 45 ; lever d'haltère, 2 à 3 fois ; course 15,2 à 17 secondes. — Note 5 : saut de moins de 2 m. ; lever d'haltère, 1 fois ou zéro ; course, plus de 17 secondes.

En 1909, il s'est présenté plus de 1252 recrues fribourgeoises à l'examen de gymnastique ; la commission d'examen en a libéré 91 ; les 1161 qui ont subi l'examen se répartissent comme suit par district : Sarine, 271 recrues ; Singine, 184 ; Gruyère, 214 ; Lac, 145 ; Glâne, 135 ; Broye, 137 et Veveyse, 75.

Le tableau qui suit donne la note moyenne de chaque district pour les examens de 1909, 1908 et 1907. La meilleure note maximum est 3 et la moindre note 15.